

# PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 avril à 20H00, le Conseil Municipal de LA TURBALLE, dûment convoqué le 09 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CADRO, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Présents : 23**

M. Didier CADRO, Maire

M. Christian GAUTIER, Mme Emilie DARGER, M. Daniel DUMORTIER, Mme Isabelle MAHE, M. Didier MARION, Mme Karine DUBOT, M. Gérard BRION, Mme Véronique LE BIHAN, Adjoint  
M. Henri GUYON, Mme Marie-Andrée JOUANO, Mme Elisabeth LEGUIL, M. Philippe TRIMAUD, M. Jean-Yves AIGNEL, M. Alain ALLIOT, Mme Annie BARBOT, Mme Brigitte COUDOING, M. Pierrick GLOTIN, Mme Claude TERRE, Mme Nadine COÉDEL, Mme Blandine CROCHARD-COSSADE, M. Emmanuel ROY, M. Dominique GOËLO, Conseillers Municipaux

**Absents représentés par pouvoir écrit : 3**

M. Loïc PÉAN, Conseiller Municipal, représenté par M. Didier MARION, Adjoint

M. Jean-Luc AGENET, Conseiller Municipal, représenté par Mme Annie BARBOT, Conseillère Municipale

M. Michel THYBOYEAU, Conseiller Municipal, représenté par M. Emmanuel ROY, Conseiller Municipal

**Absent non représenté par pouvoir écrit : 1**

M. Gwénaél HERBRETEAU, Conseiller Municipal

**Secrétaire de séance** : Mme Annie BARBOT

La séance s'ouvre à 20H00

**Monsieur le Maire** : bonsoir à toutes et à tous. Donc, bienvenue. Alors je propose, secrétaire de séance, Madame Annie BARBOT. Merci Annie. Les pouvoirs, Monsieur Loïc PEAN donne pouvoir à Monsieur MARION Didier, Monsieur THYBOYEAU Michel donne pouvoir à Monsieur Emmanuel ROY et Monsieur Jean-Luc AGENET donne pouvoir à Madame Annie BARBOT.

Donc, ce soir, nous n'allons pas présenter la délibération n°16 concernant la conduite et maîtrise d'ouvrage des travaux connexes et induits par l'AFAFE ainsi que la délibération n°17 sur les modifications des voies et chemins communaux. Nous verrons cela à notre prochain Conseil Municipal. Notez bien, il a été changé, le 21 mai et non le 28 mai comme c'était prévu. Donc, c'est le 21 mai, notez bien.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024

**Monsieur le Maire** : on va commencer par l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mars 2024. Avez-vous des rectifications, modifications ?

**Nadine COÉDEL** : page 21, vous aviez chargé le responsable de la Police Municipale de venir, à ce Conseil Municipal, nous faire un bilan des actions annuelles de la Police Municipale.

**Monsieur le Maire** : oui, tout à fait Madame COÉDEL. Donc, il va venir au prochain Conseil Municipal, le 21 mai. D'autres questions ? Donc, je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

#### INFORMATIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire** : les informations diverses. La société Coop Logis m'a informé que son projet à Dornabas est en bonne voie. En effet, ils ont atteint le seuil de commercialisation pour pouvoir démarrer le chantier. Les entreprises ont été choisies pour un démarrage du chantier début mai de cette année. Pour information, ce projet représente 15 logements d'accession sociale. Je leur ai demandé d'informer les riverains sur la date des débuts des travaux car il y aura peut-être des nuisances.

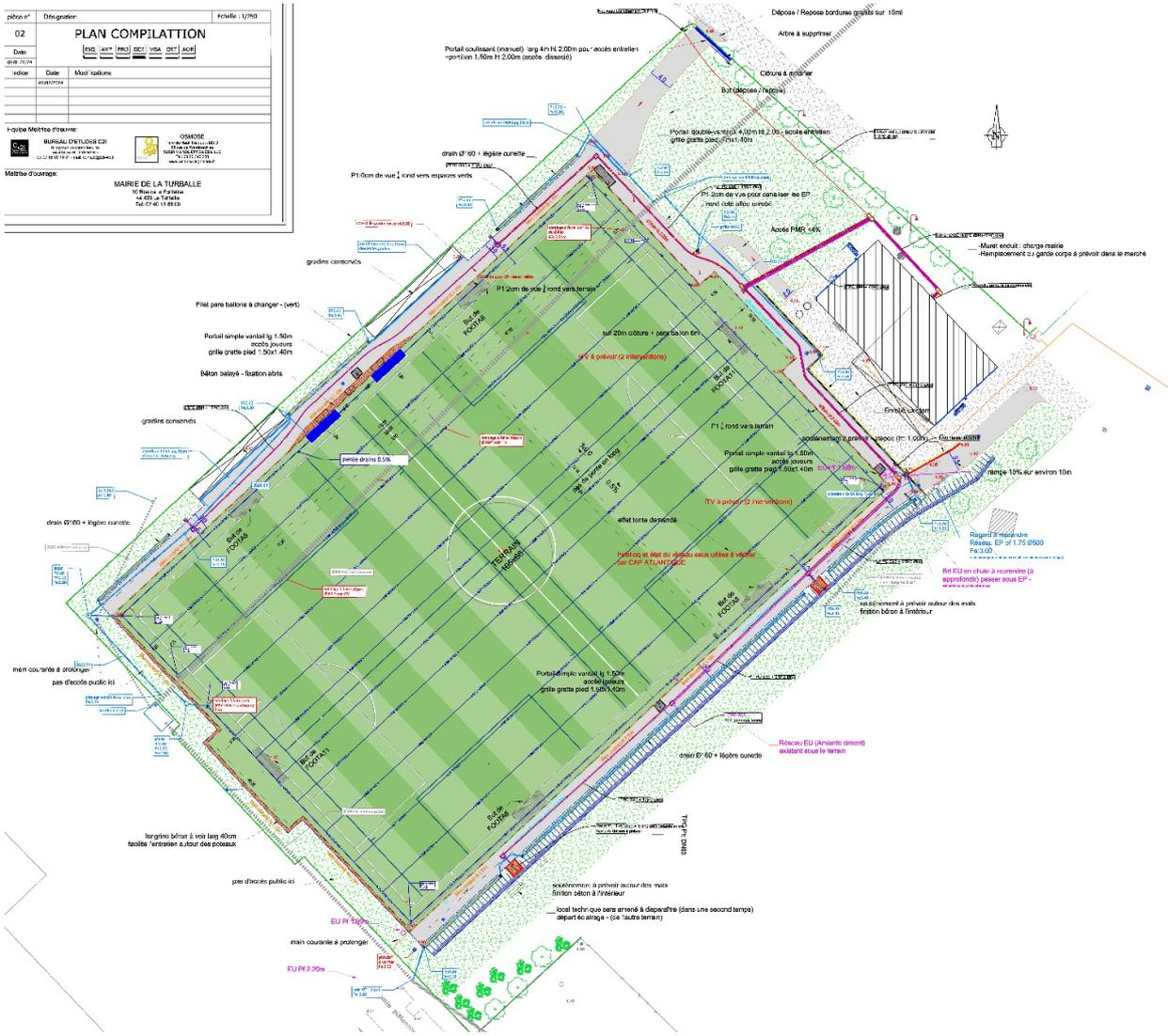
Donc là, je vais vous présenter des projets structurants.

On va commencer par l'aménagement de la rue Colbert. Donc, quand nous avons été élus en 2020, le projet était déjà bien ficelé et nous, on l'a reporté pour deux choses. La première chose, il ne fallait pas faire les travaux tout de suite car il y avait des travaux sur le port et les camions de chez CHARIER allaient passer par là, donc ça ne servait à rien de requalifier une voie toute neuve pour être abîmée un an ou 2 ans après. Donc, la deuxième chose, quand on a vu le projet, il y avait quelque chose qui nous a intrigués, c'était le stationnement sur la voie centrale, donc on l'a retiré. Alors, de mi-septembre à fin janvier de cette année, Cap Atlantique va changer les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et pluviales, à sa charge. Ensuite, dès le mois de janvier, la commune va réaliser les trottoirs en béton et les aménagements espaces verts et, pour finir, le Département va réaliser le tapis goudronné, pour une fin des travaux, fin avril 2025. Donc, actuellement, nous avons 32 places de parking autorisées. Sur le projet, on n'en aura plus que 29. Alors pourquoi ? Parce qu'il y a des terrains qui ont été vendus et donc il y a des entrées de terrains, forcément que les gens, quand ils construisent, il faut leur donner l'autorisation pour faire des entrées, donc ça nous retire quelques parkings. Le montant total pour la commune est estimé à 410 000 € sans le tapis d'enrobé qui est à la charge du Département, je vous l'ai dit tout à l'heure. Là, en ce moment, nous sommes en phase d'appel d'offres. Voilà.

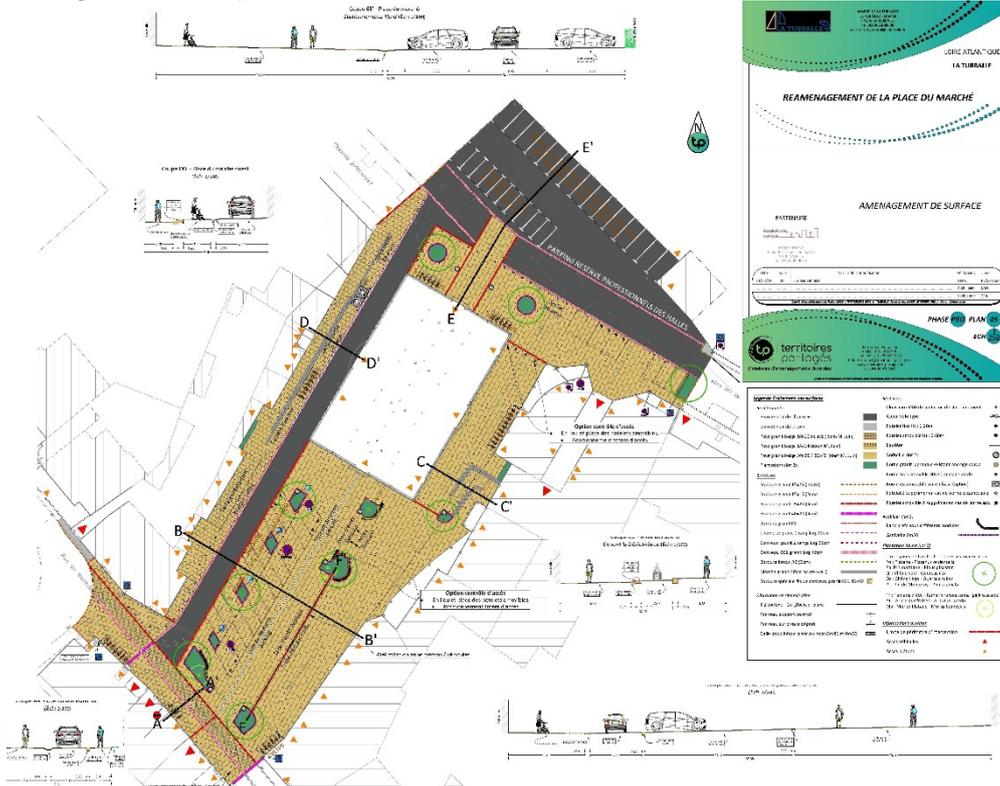
Alors, le terrain de foot synthétique. Alors voici le plan qui a été validé par la Ligue de Football.

Alors, on va changer des lampadaires, le gazon synthétique sera à base de sable. Le projet a été présenté aux dirigeants du Club. Aujourd'hui, nous sommes en phase d'appel d'offres, les travaux vont débuter fin juin de cette année pour une livraison à notre club fin novembre. L'estimation du budget est de 1 500 000 € avec un autofinancement prévisionnel à hauteur de 167 267 €. Alors, je peux vous donner quelques explications. Alors, on va créer un portail, là c'est le vestiaire du club de foot, ici on va faire un local pour le RCT avec une liaison douce. On a nos lumières qui vont être changées et pour aller, on va dire tous les ans ou tous les 2 ans changer les ampoules, il faut une nacelle, donc la voie est goudronnée pour que la nacelle y accède. Donc, voilà ce que je peux dire. Alors tous ces petits traits-là, ce sont des réseaux qui vont être mis en place pour l'eau. Qu'est-ce qu'on va faire d'autre ? Donc, ici, on va changer tous les abris pour les joueurs, là, les abris aussi pour les arbitres de touche et l'arbitre principal. Voilà, je pense que j'ai tout dit sur ce projet-là. Vous avez l'estimation que je vous ai indiquée.

plan n°	Intégratif	revue 1/1780
<b>PLAN COMPILATION</b>		
Date	08/09/2024	
index	Date	Mise à jour
Façade Méthode d'œuvre BIPOLAR OPTILUXES CO OSMOSE MAIRIE DE LA TURBALLE 10 Rue de France 49100 La Turballe Tel : 02 41 11 81 01		



### Alors, l'aménagement de la place du Marché



Donc, une requalification de la place du Marché avec des places de parking en épi. Je vais vous expliquer ça aussi. Donc, ici, des places de parking en épi et ici aussi. Bien sûr, les places de parking PMR aussi. Donc, on ne pourra plus rentrer par là, ça sera fermé. Les livraisons se feront par là avec des bornes électriques avec badge pour les livreurs. Ici, on va créer, bien sûr, des places de parking et aussi, bien sûr, PMR. Ici, l'accès à la bibliothèque PMR. Donc, une voie à sens unique, on arrive, on repart par là, on ne pourra plus passer directement par là. Donc ce sont des pavés, plusieurs couleurs, pavés pour piétons d'une couleur et d'une autre couleur pour tout ce qui est véhicules. On va mettre, je ne sais pas où exactement, une ou deux places de parking pour les véhicules électriques, pour recharger les véhicules électriques. Alors, on va avoir plus de 50 places pour les vélos, une place c'est deux vélos, donc une centaine de vélos et on va mettre aussi une recharge pour les vélos électriques. Voilà. Donc ça, ça va durer un petit moment, je vais vous donner les délais. Donc, la place du Marché, le planning, il est prévu un démarrage des travaux fin septembre de cette année jusqu'à fin avril 2025. Donc, bien sûr, nous allons faire une réunion avec les commerçants, les riverains proches, pour leur expliquer le planning. Ça va se faire en 3 ou 4 morceaux pour ne pas gêner le marché et les commerçants. Voilà. Le coût estimé de notre AP/CP est de 1 200 000 € et donc nous sommes, bien sûr, en appel d'offres en ce moment. Voilà pour ce projet. Donc, sur le projet de la place du Marché, on va perdre des places de parking. Au-dessus de la place du Marché, on va prendre un terrain de foot parce que l'autre, le terrain d'honneur, on le fait en synthétique. Sur le terrain qu'on va reprendre, on va faire une résidence senior de 75 à 80 logements réalisés par le groupe Lamotte et, le groupe Lamotte, on ne va pas lui vendre l'ensemble de l'emprise du terrain de foot, seulement une partie. Sur l'autre partie, on va créer un parking avec une centaine de places de stationnement. Donc voilà. Début des travaux, début 2026. L'estimation de la résidence senior, ça, je ne sais pas, ce n'est pas nous qui portons le projet, c'est le groupe Lamotte, donc voilà. Et nous, on va revendre l'emprise que va prendre le groupe Lamotte, donc on est en train de le faire chiffrer en ce moment. Voilà. Et enfin, le dernier projet mais j'en parlerai tout à l'heure, c'est la sécurisation de la route de Saint-Molf mais, comme vous avez pu le voir dans votre dossier, on a une délibération là-dessus, donc j'en parlerai tout à l'heure. Voilà. Donc, on va commencer par nos premières délibérations.

**Blandine CROCHARD-COSSADE** : excusez-moi, on peut poser des questions ?

**Monsieur le Maire** : si vous voulez, si je peux répondre, oui.

**Blandine CROCHARD-COSSADE** : sur la résidence senior, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

**Monsieur le Maire** : alors, donc je vous ai dit, entre 75 et 80 appartements. Une résidence senior sécurisée, fermée, avec du personnel à l'année, même la nuit, avec une cafétéria pour les personnes et donc des appartements, kitchenette, une chambre, des petits appartements. Voilà, pas en vente, en location bien sûr.

**Nadine COËDEL** : le coût moyen de cette location ?

**Monsieur le Maire** : alors ça, je ne peux pas vous le dire Madame COËDEL.

**Nadine COËDEL** : non, mais c'est intéressant pour celui qui a l'intention de se projeter et qui est concerné.

**Monsieur le Maire** : il est trop tôt là, début des travaux en 2026. Donc, on est encore trop tôt. Là, on n'a même pas vu, nous, le projet, les plans encore. Donc, ils sont en train de travailler dessus, le groupe Lamotte, ils vont nous présenter le plan que je vous présenterai. Donc voilà, il est encore trop tôt pour parler de ça, mais c'est un bon projet et forcément, le groupe Lamotte a fait une étude. Il y a une forte demande sur la commune et les communes avoisinantes.

**Dominique GOËLO** : il suffit d'aller regarder sur le site du groupe Lamotte et voir que leurs tarifs quand même démarrent à, à peu près, 2 300 €/2 400 € par mois pour aller jusqu'à 3 500 €. Je doute fort qu'il y ait beaucoup de retraités turballais qui puissent se permettre d'y accéder. Quand on sait qu'une pension des pêcheurs, par exemple, est à, à peu près, 1 400 €/1 500 € par mois. Une pension de réversion est à 900 €. Je pense que, malheureusement, ce type de résidence ne va pas s'adresser.

**Monsieur le Maire** : alors, on va vous en parler, je ne voulais pas vous le dire mais on va vous donner les chiffres. Daniel, tu peux en parler ?

**Daniel DUMORTIER** : je pense que vous vous trompez. Les prix que vous affichez, ce sont les prix d'un EHPAD.

**Dominique GOËLO** : non du tout, je sais encore lire, je suis désolé, je suis aussi concerné par le placement de mes aînés et je peux vous dire que les tarifs que je viens de vous donner, ce sont les tarifs qui sont actuellement appliqués sur Pornichet, sur Le Pouliguen et qui ne sont pas en EHPAD. On verra en 2026.

**Daniel DUMORTIER** : ça ne sera pas une résidence médicalisée.

**Monsieur le Maire** : n'allons pas effrayer, un beau projet Monsieur GOËLO, nos riverains, nos Turballais.

**Dominique GOËLO** : je n'effraie personne.

**Monsieur le Maire** : allons de l'avant et n'allons pas effrayer les riverains en annonçant des prix comme ça. Même moi, je ne sais même pas d'ailleurs.

**Dominique GOËLO** : je n'effraie personne. Ce que je sais, c'est que pour que ce projet, parce que le groupe Lamotte est un groupe immobilier avant tout, pour que ce projet soit viable pour eux économiquement, c'est-à-dire qu'il puisse se construire, nous sommes en train de transformer le PLU pour passer en R+3, déjà la première des choses, 2<sup>e</sup> des choses, on se dit commune écologique et tout ça, qu'est-ce que l'on voit dans tous ces travaux à l'heure actuelle, c'est que d'une zone enherbée, on passe en zone artificialisée complètement avec un nouveau bâtiment, d'un terrain de foot en herbe, on passe sur un terrain synthétique et d'une piste cyclable, on y coupe les arbres pour en faire une piste cyclable. Donc, je peux me poser des questions sur la pertinence de certains de ces dossiers. On verra pour le groupe Lamotte en 2027, 2028, lorsqu'il sera commercialisé, si les Turballais pourront s'y loger.

**Monsieur le Maire** : je vais vous poser une question, Monsieur GOËLO, quand vous étiez élu, vous n'aviez pas un projet de faire une salle polyvalente sur le terrain de foot ?

**Dominique GOËLO** : je vais vous répondre ce que je vous ai déjà répondu à plusieurs reprises, c'est qui vous a dit que j'étais d'accord à ce moment-là pour cela ? OK.

**Monsieur le Maire** : il faut avancer. Sur la commune, on n'a pas de résidence senior, on n'a pas d'EHPAD parce que de toute façon l'État ne fait plus d'EHPAD, ça n'existe plus en France, plus de création d'EHPAD, donc on avance pour le bien-être de nos Turballais. Voilà.

## 1. RECTIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX 2024 - COMMUNE

**Monsieur le Maire** : alors, on va passer à la première délibération, s'il vous plaît. Christian, tu vas présenter la première délibération.

**Christian GAUTIER** : on a une rectification des tarifs municipaux 2024 à vous proposer. On avait des coquilles sur les tarifs votés en décembre 2023. Première coquille concernant le tarif des courts extérieurs de tennis, ils étaient portés deux fois, une fois dans le « complexe sportif », une fois sur « court de tennis » et avec deux montants différents, le 2<sup>e</sup> montant étant effectivement erroné. Il s'agit donc de modifier notre tableau et de considérer que le tarif horaire pour les non-licenciés est bien de 10 € et non de 9 € et de réécrire les grilles, il n'y a plus que trois tarifs concernant le « complexe sportif » et donc deux tarifs concernant le court extérieur de tennis, c'est gratuit pour les licenciés et c'est 10 € pour les non-licenciés. Voilà. Et, la 2<sup>e</sup> modification de tarifs proposée concerne le Club des ados où, là aussi, il y a une mauvaise transcription, on avait écrit que c'était 4 € ou 10 € ou un multiple de 4 € ou de 10 € et en fait, il fallait lire que c'était 4,10 € ou un multiple de 4,10 €, ce qui n'est pas du tout la même chose bien entendu. Voilà les 2 modifications qui sont soumises au vote.

**Monsieur le Maire** : merci Christian. Avez-vous des questions sur le sujet ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

**VU** l'instruction comptable M57

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rectifier les tarifs

Sur le rapport présenté par Christian GAUTIER, Adjoint aux finances,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article unique** : adopte les tarifs municipaux 2024 commune tels que présentés ci-dessous :

#### COMPLEXE SPORTIF

Gratuit pour les associations turballaises.

Tarif horaire	TARIFS 2024
Salle Maurice Bretagne	14,00
Salle B	14,00
Salle Claude Delorme par court	10,00

## **COURT DE TENNIS**

Court extérieur de tennis (du 01 juillet au 31 août)

Tarifs horaire	TARIFS 2024
Pour les non-licenciés	10,00
Pour les licenciés	Gratuit

Du 01 septembre au 30 juin : gratuit

<b>CLUB DES ADOLESCENTS :</b>	TARIFS 2024
Participation à certaines activités ou sorties	4,10 € ou un multiple de 4,10 €

## **2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Monsieur le Maire** : délibération n°2, subvention aux associations. Je vous rappelle qu'un élu qui fait partie d'un Conseil d'Administration d'une association ne peut pas participer au débat, ainsi que le vote de la subvention de son association. D'autre part, je demande aussi que l'élu concerné doive sortir de la salle. Pour votre information, dans les statuts de l'association du comité de jumelage de La Turballe/Bussang, nous sommes 7 élus à siéger au Conseil d'Administration mais sans pouvoir de vote, donc nous pouvons participer au débat et au vote.

**Christian GAUTIER** : je fais une petite correction, les 7 élus du Conseil Municipal ne sont pas membres du Conseil d'Administration, ils sont membres de droit de l'association mais ils ne participent pas à l'administration, ils ne sont donc pas décisionnaires en étant administrateurs, c'est la différence.

**Monsieur le Maire** : voilà donc. Madame DUBOT, Adjointe à la vie culturelle et animation, va nous présenter un tableau et nous soumettre les 29 projets de subvention aux associations et nous voterons, bien sûr, par association.

**Karine DUBOT** : merci Monsieur le Maire. Donc, par délibération du 05 mars 2024, l'assemblée communale a adopté le budget primitif de la Commune pour 2024. Le Conseil Municipal peut attribuer des subventions aux associations légalement constituées et qui en font la demande afin de soutenir leur fonctionnement et leurs actions. Je présente l'attribution des subventions aux associations 2024 dans le tableau joint à la présente délibération et que vous pouvez voir en face, projeté.

Donc, on va commencer par la « culture » :

- Groupe Vocal Mosaïque d'un montant de 300 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Association Artistique et Culturelle Prisme, montant proposé 850 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Focal Club Turballais pour un montant de 200 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Strollad An Tour Iliz, 3 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Compagnie du Passage pour un montant de 1 300 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

On va passer dans la catégorie « local » :

- Amicale Laïque de La Turballe pour un montant de 1 500 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- AVF La Turballe-Piriac / Accueil des Villes Françaises pour un montant de 1 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Comité de Jumelage La Turballe-Bussang pour un montant de 950 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Association du Plan B de La Turballe pour un montant de 600 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Union Nationale des Combattants de La Turballe, un montant de 500 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Société Nationale Sauvetage en Mer SNSM d'un montant de 2 500 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Dumet Environnement et Patrimoine, montant 300 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- La croisière de Pen Bron pour un montant de 3 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Nous allons passer dans le « sport » :

- ADRV (Art De Rester Vivant) pour un montant de 1 500 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Amicale Laïque Volley-Ball, 300 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Atlantique Basket Club Turballais pour un montant de 1 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Entente Sportive Maritime, 3 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Gym Volontaire Turballaise pour un montant de 1 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- La Turballe Longe Côte pour un montant de 1 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Les Flèches Turballaises pour un montant de 1 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Le Moto Club Turballais, montant 1 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- PIAM Presqu'île Aéromodélisme, montant 250 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Surfcasting Turballais, montant 500 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Tennis Club La Turballe, montant 1 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Société Des Régates de La Turballe pour un montant de 15 000 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Union Sportive des Écoles Publiques de la Presqu'île Guérandaise, montant 400 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Yoga La Turballe, montant 300 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

- Les Voies Salées, montant 300 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?
- Festi'Mer pour un montant de 800 €. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Monsieur le Maire** : merci Karine. Je vous remercie de soutenir le monde associatif en leur donnant des moyens financiers sur leurs projets. Dans le tableau que Madame DUBOT vient de nous présenter, cela représente 44 350 € d'aide de subventions de la Mairie.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021

**CONSIDÉRANT** le soutien de la municipalité aux associations culturelles, sportives et de motif d'intérêt général,

Sur le rapport présenté par Karine DUBOT, Adjointe à la Vie Culturelle et Animation,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : attribue, au titre de l'année 2024, les subventions réparties telle que figurant dans le tableau annexé,

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.,

Ordre	Association	Subvention 2024
	<b>CULTURE</b>	<b>5 650,00 €</b>
1	Groupe vocal Mosaïque	300,00 €
2	Association artistique et culturelle Prisme	850,00 €
3	Focal Club Turballais	200,00 €
4	Strollad An Tour Iliz	3 000,00 €
5	Compagnie du Passage	1 300,00 €
	<b>LOCAL</b>	<b>10 350,00 €</b>
6	Amicale Laïque de La Turballe	1 500,00 €
7	AVF La Turballe-Piriac / Accueil des Villes Françaises	1 000,00 €
8	Comité de Jumelage La Turballe-Bussang	950,00 €
9	Association du Plan B de La Turballe	600,00 €
10	Union Nationale des Combattants de La Turballe	500,00 €
11	Sté Nationale Sauvetage en Mer	2 500,00 €
12	Dumet Environnement et Patrimoine	300,00 €
13	La Croisière de Pen Bron	3 000,00 €
	<b>SPORT</b>	<b>28 350,00 €</b>
14	ADRV (Art De Rester Vivant)	1 500,00 €
15	Amicale Laïque Volley-ball	300,00 €
16	Atlantique Basket Club Turballais	1 000,00 €
17	Entente Sportive Maritime	3 000,00 €
18	GV Turballaise	1 000,00 €
19	La Turballe Longe Côte	1 000,00 €
20	Les Flèches Turballaises	1 000,00 €
21	Moto Club Turballais	1 000,00 €
22	PIAM (Presqu'île Aéromodélisme)	250,00 €
23	Société des Régates de La Turballe	15 000,00 €
24	Surfcasting Turballais	500,00 €
25	Tennis Club La Turballe	1 000,00 €
26	Union Sportive des Écoles Publiques de la Presqu'île Guérandaise	400,00 €
27	Yoga La Turballe	300,00 €
28	Les Voies Salées	300,00 €
29	Festi'Mer	800,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>44 350,00 €</b>

### 3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION STEREDENN VOR

**Monsieur le Maire** : délibération n°3, subvention pour l'association Steredenn Vor. Alors, Monsieur ROY, chacun prend ses dispositions quand il fait partie de l'association. Je ne suis pas censé savoir quel élu fait partie du bureau de telle ou telle association. Donc, il va être présenté par Monsieur GLOTIN Pierrick.

**Pierrick GLOTIN** : bonsoir à tous. L'association Steredenn Vor a déposé une demande de subvention pendant la campagne de subvention. Après avoir étudié le dossier de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de 700 € pour l'association Steredenn Vor.

**Monsieur le Maire** : merci Pierrick. Donc, je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie. Monsieur ROY, vous pouvez venir.

#### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021

**CONSIDÉRANT** le soutien de la municipalité aux associations culturelles, sportives et de motif d'intérêt général,

Après que Monsieur Emmanuel ROY se soit retiré,

Sur le rapport présenté par Pierrick GLOTIN, Conseiller Municipal,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** attribue, au titre de l'année 2024, une subvention de 700 € pour L'association « Steredenn Vor »

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

### 4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LE REPAIR CAFE DE LA PRESQU'ILE

**Monsieur le Maire** : subvention pour l'association Repair Café, Madame COËDEL est partie, présentée toujours par Monsieur Pierrick GLOTIN.

**Pierrick GLOTIN** : l'association Repair Café de la Presqu'île a déposé une demande de subvention. Après avoir étudié le dossier de l'association, il convient d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Repair Café de la Presqu'île.

**Monsieur le Maire** : merci Pierrick. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie. Madame COËDEL peut revenir.

#### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021

**CONSIDÉRANT** le soutien de la municipalité aux associations culturelles, sportives et de motif d'intérêt général,

Après que Madame Nadine COËDEL se soit retirée,

Sur le rapport présenté par Pierrick GLOTIN, Conseiller Municipal,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** attribue, au titre de l'année 2024, une subvention de 200 € pour L'Association « Repair Café de La Presqu'île »

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

## 5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL

**Monsieur le Maire** : délibération n°5, subvention pour l'association du Personnel Communal, présentée par Monsieur Christian GAUTIER, Adjoint Ressources Humaines.

**Christian GAUTIER** : merci Monsieur le Maire. Donc, cette demande de subvention vient alimenter la caisse de soutien au personnel. Ça comporte, à la fois, des aides qui peuvent être octroyées au personnel et aussi le prix des médailles du travail, si on veut faire la comparaison avec le monde privé. Donc, c'est une subvention comme pour un Comité d'Entreprise, si on était dans une entreprise privée. Les besoins formulés par l'association du Personnel Communal sont de 5 600 € et pas 5 000 € comme indiqué, c'est 5 600 €.

**Monsieur le Maire** : merci Christian. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021

**CONSIDÉRANT** le soutien de la municipalité aux associations culturelles, sportives et de motif d'intérêt général,

Sur le rapport présenté par Christian GAUTIER, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : attribue, au titre de l'année 2024, une subvention de 5 600 € pour « L'Association du Personnel Communal »

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

## 6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION NAUTISME EN PAYS BLANC

**Monsieur le Maire** : délibération n°6, subvention pour l'association Nautisme en Pays Blanc, présentée par Monsieur Christian GAUTIER, Adjoint Ressources Humaines.

**Christian GAUTIER** : donc, cette association qui est une association, on va dire, pluri communale ou intercommunale fait l'objet d'un accord entre trois communes, Mesquer, Piriac et La Turballe et que sur les principes que vous connaissez très bien, le fait que la commune donne une subvention entraîne aussi la subvention qui vient du Département. Donc, cette association est une association qui est agréée Fédération Française de Voile et, au titre de la Convention que nous avons, chaque commune apporte une subvention de 13 000 €. Donc, il est demandé au Conseil de voter cette subvention de 13 000 € pour 2024 à l'association Nautisme en Pays Blanc.

**Monsieur le Maire** : merci Christian. Avez-vous des questions sur le sujet ?

**Blandine CROCHARD-COSSADE** : oui, jusqu'à quand va cette convention ?

**Monsieur le Maire** : cette convention c'est pour la durée de notre mandat, ça veut dire 6 ans. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021

**CONSIDÉRANT** le soutien de la municipalité aux associations culturelles, sportives et de motif d'intérêt général,

Sur le rapport présenté par Christian GAUTIER, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** attribue, au titre de l'année 2024, une subvention de 13 000 € pour l'association « Nautisme En Pays Blanc »,

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

#### 7. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA TURBALLE COURSE AU LARGE 2024

**Monsieur le Maire :** délibération n°7, subvention à l'association La Turballe Course au Large, présentée par Monsieur Christian GAUTIER, Adjoint aux finances.

**Christian GAUTIER :** alors, concernant cette association, donc La Turballe Course au Large 2024, la subvention est une subvention d'investissement et pas une subvention de fonctionnement. Elle est prise sur le budget d'investissement communal. L'année dernière, nous avons voté le fait de contribuer à l'acquisition d'un bateau. Notre subvention était de 25 000 €. Il a été aussi décidé de verser cette subvention d'investissement sur trois exercices, donc c'est le 2<sup>e</sup> exercice et donc, il est proposé de verser ce 2<sup>e</sup> tiers de 8 350 € pour 2024 à l'association La Turballe Course au Large.

**Monsieur le Maire :** des questions particulières ? Monsieur ROY.

**Emmanuel ROY :** une observation Monsieur le Maire. Il est indiqué que cette question a été présentée à la commission des finances, ce qui n'est pas le cas.

**Christian GAUTIER :** alors, c'est vrai qu'on ne l'a pas abordée parce qu'effectivement on est dans l'application de la convention votée et il faut l'enlever de la délibération puisque ça n'a pas été le cas.

**Emmanuel ROY :** oui, effectivement, ça n'a pas été le cas.

**Christian GAUTIER :** c'est l'application de la convention signée l'année dernière.

**Monsieur le Maire :** la convention, on l'avait signée l'année dernière et présentée forcément au Conseil Municipal.

**Nadine COËDEL :** une autre question, quelles sont les premières retombées de cette association La Turballe Course au Large ? C'est récent, certes, mais l'année dernière, dans la convention que nous avons pu voter, il était question d'un événement sportif nautique d'envergure qui pourrait associer le service Enfance-Jeunesse de la ville à une opération de promotion et pédagogique en direction des publics scolaires et périscolaires. Ça en est où ?

**Christian GAUTIER :** ça n'a pas été réalisé l'année dernière puisqu'on a voté la subvention un peu tardivement. Après, cette association, elle a participé en 2023 à la traversée de l'Atlantique donc sur les mini-bateaux, les 6.50 mais sur les participations avec les écoles, il n'y a rien eu de fait sur 2023.

**Nadine COËDEL :** et on a un prévisionnel 2024-2025 ?

**Christian GAUTIER :** je ne peux pas répondre, à ma connaissance, pas en ce moment.

**Didier MARION :** normalement, pour la Transquadra, on avait discuté pour que s'il y avait des classes d'école qui étaient intéressées pour aller voir les bateaux de course, et ça serait organisé justement par La Turballe Course au Large, mais la discussion est à régler.

**Monsieur le Maire :** c'est un début. Pas d'autres questions sur le sujet ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

#### DELIBERATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la convention signée entre la Commune et l'association La Turballe Course au Large,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'attribuer une subvention à l'association La Turballe Course au Large,

Sur le rapport de Christian GAUTIER, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** attribue une subvention de 8 350 € à l'Association La Turballe Course au Large.

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

## 8. DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE 2024 – COMITÉ DE JUMELAGE ASSOCIATION LA TURBALLE – CAP CAMARIÑAS

**Monsieur le Maire** : délibération n°8, dotation globale forfaitaire, Comité de Jumelage La Turballe-Cap Camariñas. Donc là, je demande à Madame COËDEL, Marie-Andrée et Karine de sortir. Alors, présentée par Monsieur Christian GAUTIER, Adjoint aux finances.

**Christian GAUTIER** : l'année dernière, nous avons signé une convention avec le Comité de Jumelage pour fixer un cadre financier qui permette au Comité de Jumelage de fonctionner normalement, c'est-à-dire d'une part d'assurer la promotion du jumelage, d'avoir aussi un programme annuel d'activités, d'échange ou tout au moins d'activités sur la commune qui font vivre ce Comité de Jumelage. Et donc, il est fait état, dans cette convention, d'attribuer une dotation globale forfaitaire annuelle. Cette dotation globale forfaitaire sert au Comité de Jumelage à réaliser ses activités, mais aussi à pouvoir se transporter, au moins pour les responsables, dans la ville jumelle et pour préparer différentes actions. Donc, la dotation globale proposée pour 2024 est identique à celle de l'année dernière pour 3 500 €. Les 3 500 € de l'année dernière ont bien été dépensés, conformément à la convention et à l'accord, donc avec le Comité de Jumelage La Turballe-Cap Camariñas.

**Monsieur le Maire** : avez-vous des questions ?

**Blandine CROCHARD-COSSADE** : oui, concrètement, qu'est-ce que vous attendez, vous, en tant que Mairie de cette association-là ? Qu'est-ce qu'on va pouvoir voir de ce jumelage à La Turballe ? Est-ce qu'il y a des choses qui sont prévues cette année ?

**Christian GAUTIER** : alors, il y a certainement des choses qui sont en cours, mais ceux qui vont pouvoir vous en parler le mieux, c'est, à la fois Nadine COËDEL ou les personnes qui sont dehors, ce sont elles qui sont dans le comité et qui le font vivre. Côté communal, la demande elle est là, c'est-à-dire effectivement, qu'il y ait, tant au sein des clubs sportifs qu'au sein des écoles, des activités qui font vivre le jumelage. Si on arrive à des échanges dans le domaine scolaire, ça sera bien. C'est déjà arrivé dans le domaine sportif. Il y a déjà eu des échanges dans le domaine sportif puisqu'il y a des cyclistes qui sont venus et il y a d'abord des cyclistes qui sont partis, puis d'autres qui sont venus l'année dernière. Ensuite, il y a l'animation qui peut être réalisée au titre de support, enfin au titre d'activités particulièrement festives, mais ça, c'est à la fois entre la commune et le Comité de Jumelage que les choses se font, c'est bien pour ça que le Comité de Jumelage a modifié aussi ses statuts en permettant à la commune d'avoir deux représentants, ce qui, du coup, dans la préparation des activités du Comité de Jumelage, peut permettre d'anticiper dans la préparation du budget de la commune et dans la préparation du montant qui sera alloué au titre de la dotation globale forfaitaire. S'il y a une année où il y a beaucoup d'activités, la commune peut apporter plus pour réaliser ces activités. C'est ça l'objectif. Ils ont les moyens financiers de fonctionner, s'il y a une année où il y a plus, la dotation globale forfaitaire sera supérieure mais pour les activités, il faut qu'on leur pose la question, il faut qu'on pose la question aux intéressés.

**Monsieur le Maire** : très bien. Monsieur ROY.

**Emmanuel ROY** : une observation, Monsieur le Maire, toujours à propos de Camariñas. Je pense que les échanges, partenariats, avec cette commune de Galice doivent s'illustrer déjà au plus haut niveau, c'est-à-dire au niveau municipal. Alors, avez-vous l'intention de, en réciprocité de la venue de la Maire de Camariñas à La Turballe l'année dernière, avez-vous l'intention d'aller à Camariñas ? Oui et quand et selon quelles modalités ?

**Monsieur le Maire** : ça va être très simple, je vais vous répondre. J'étais allé à une réunion de Camariñas et La Turballe, je crois que vous étiez présent Monsieur ROY, et donc j'avais dit qu'au mois de mars, j'étais présent et Madame la Présidente, Madame FLOC'H, m'avait dit, vous allez y aller tout seul parce qu'on n'a pas prévu d'aller avec vous. Donc, forcément, j'ai annulé mon rendez-vous d'aller à Camariñas. Et, trois semaines après, on me dit, on peut y aller. Trop tard, moi, j'ai annulé mon rendez-vous d'aller là-bas avec le train et tout ce qui va. Donc, on m'a proposé d'y aller, c'était là, ça fait 15 jours, mais avec mon agenda, je ne pouvais pas y aller. Donc, il ne faut pas faire comme les Espagnols, il faut s'y prendre longtemps à l'avance avec les Français. Moi, j'ai un agenda et 15 jours avant, 3 semaines avant, je ne peux pas organiser un voyage 15 jours avant, ce n'est pas possible.

**Emmanuel ROY** : ce n'est pas tout à fait ma question. Ma question n'est pas pour que vous m'indiquiez une date, c'est de savoir si vous avez l'intention d'y aller déjà.

**Monsieur le Maire** : oui, bien sûr, mais quand, je ne sais pas, ça dépend de l'invitation, la date qu'on va me proposer. Moi, j'attends maintenant mais il ne faut pas qu'on me dise 15 jours, 3 semaines avant ou même un mois avant.

**Emmanuel ROY** : tout ça, je comprends bien, mais bon. Depuis cette réunion, ou plutôt assemblée générale de l'association en question et aujourd'hui, c'était que vous vouliez 4 mois à peu près, bon, c'est un peu le temps pour organiser les agendas.

**Monsieur le Maire** : oui bien sûr, oui. Donc là, je ne sais pas quand l'association va y aller maintenant. Je ne pense pas tout de suite mais bon quand ils vont organiser un voyage, faut qu'ils me le disent au moins 2 mois avant quoi. Vous comprenez ? Voilà. D'autres questions sur le sujet ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie. Donc, on va faire revenir les personnes.

### DELIBERATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la convention entre la commune de La Turballe et le comité de jumelage Association La Turballe Cap Camariñas.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'attribuer une dotation globale forfaitaire au comité de jumelage Association La Turballe Cap Camariñas.

Après que Mesdames Nadine COËDEL, Karine DUBOT et Marie-Andrée JOUANO se soient retirées,

Sur le rapport présenté par Christian GAUTIER, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : attribue une dotation globale forfaitaire de 3 500 € au comité de jumelage Association La Turballe Cap Camariñas.

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

### 9. APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 DE L'ASSOCIATION « AU GRÉ DES VENTS »

**Monsieur le Maire** : délibération n°9, approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association Au Gré des Vents et, puis bien sûr, la subvention qui va avec, présentée par Monsieur Christian GAUTIER.

**Christian GAUTIER** : alors, nous sommes arrivés au terme d'une première convention d'objectifs 2021 jusqu'à 2023 et nous sommes, donc, en renouvellement de convention pluriannuelle d'objectifs pour 2024-2026. Alors, je rappelle, simplement mais de manière ô combien importante, que l'association a pour objet de protéger, de sauvegarder, de valoriser et de transmettre la culture et le patrimoine de la commune de La Turballe. Elle a des actions qui sont centrées en trois sections, le patrimoine maritime, le patrimoine terrestre et une section histoire et traditions. Comme je l'indiquais à la dernière assemblée générale, l'association fait vivre le patrimoine de la commune, donc le moulin, le sardinier, accessoirement les visites du clocher de Trescalan, comme la commune ne le ferait pas vivre ; la commune n'aurait pas les moyens de réaliser la totalité des actions qui sont mises en œuvre par l'association Au Gré des Vents et ça, c'est à souligner de manière forte. Donc, nous avons renouvelé et rediscuté avec eux un cadre de convention pluriannuelle où il est proposé, clairement, donc la mise à disposition du moulin, du sardinier et du clocher à titre gracieux par la commune, d'octroyer une subvention au titre de l'année 2024 d'un montant de 24 500 €, qui sera payable en trois fois et le montant des années 2025 et 2026 sera déterminé par un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs. Et on a aussi valorisé, pour la première fois, les biens et les équipements qui sont mis à disposition ainsi que les charges qui sont supportées par la commune. Donc, on a analysé ce que nous, nous supportons au-delà des travaux d'investissements forts qui sont réalisés tant sur le sardinier que sur le moulin, ce sont des travaux qui, on va dire, courants et la valorisation de ces biens représente un montant de 10 721 € par an, donc c'est un montant qui est inscrit dans la proposition de convention. Cette convention, elle est exclusive de toute suggestion du service public, mise à la charge de l'association et ainsi, donc, la commune n'exerce pas de contrôle sur l'activité de l'association, au-delà du simple respect des obligations qui sont mises à la charge de l'association au titre des biens et mises à disposition et de la subvention. Donc, il n'y a pas de contrôle spécifique et ce n'est pas la commune qui détermine la manière dont l'association travaille et les axes sur lesquels elle souhaite travailler, Donc, voilà ce qui est, je dirais, proposé dans la convention qu'il y a à signer. La dernière convention fléchait le montant de la subvention. La nouvelle ne flèche pas le montant de la subvention. Elle demande simplement à l'association d'utiliser le montant de cette subvention pour la valorisation des biens patrimoniaux appartenant à la commune.

**Monsieur le Maire** : merci Christian pour ton travail et ton intéressement à cette association et puis le travail aussi du président de l'association et de tous les bénévoles. On le voit bien, de toute façon, que

sans eux, nous, la commune, on ne pourrait pas, enfin on pourrait mais ça nous coûterait une fortune de gérer notre patrimoine. Donc merci aux bénévoles de l'association et puis ainsi que tous les membres de l'association. Avez-vous des questions ? Pas de questions, Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

### **DELIBERATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,  
**VU** le projet présenté par l'association « Au Gré des Vents » pour la mise en valeur et la gestion du bateau le Gré des vents, du Moulin de Kerbroué et du Clocher de Trescalan,  
**VU** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026,

Après que Mesdames Nadine COËDEL et Karine DUBOT se soient retirées,

Sur le rapport présenté par Christian GAUTIER, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et autorise sa signature,

**Article 2** : autorise le Maire à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### 10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AU GRÉ DES VENTS » 2024

**Christian GAUTIER** : la convention étant adoptée, il faut effectivement procéder au vote du montant de la subvention pour l'année 2024. Donc, il est proposé d'attribuer à l'association Au Gré des Vents une convention d'objectifs pour un montant de 24 500 €.

**Monsieur le Maire** : avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. On peut aller chercher Madame COËDEL et Madame DUBOT.

### **DELIBERATION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la convention d'objectifs signée entre la Commune et l'association Au Gré des Vents.  
**CONSIDÉRANT** la nécessité d'attribuer une subvention à l'association Au Gré des Vents

Après que Mesdames Nadine COËDEL et Karine DUBOT se soient retirées,

Sur le rapport de Christian GAUTIER, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : attribue une subvention de 24 500 € à l'association Au Gré des Vents.

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

#### 11. CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE - TRANSQUADRASOLO

**Monsieur le Maire** : délibération n°11, convention de partenariat Commune-Transquadra, présentée par Monsieur Didier MARION, Adjoint aux espaces maritimes et port.

**Didier MARION** : merci Monsieur le Maire. La Transquadra Madère Martinique est une épreuve créée et organisée depuis 31 ans par l'association Transquadrasolo avec le Club Nautique Hoëdicais, sous l'égide de la Fédération Française de Voile. C'est une course transatlantique en deux étapes, escale à Madère, arrivée au Marin en Martinique, en solitaire ou en double, réservée aux non-professionnels de la voile de plus de 40 ans et limitée à 100 bateaux. La course a lieu tous les trois ans. L'organisation est constituée de bénévoles issus du Club Nautique Hoëdicais assistés de professionnels, presse, équipe TV, médias et photographes. L'originalité de la Transquadra est la forte implication des familles et des amis des concurrents, ce qui crée en soi un véritable mouvement économique. Compte tenu de

la notoriété de la régate, de la place accordée à l'événement par les médias régionaux et nationaux, des retombées économiques qu'elle génère, la Transquadra Madère Martinique et les animations qui lui sont associées sont un vecteur d'images valorisant pour notre commune et notre port aménagé pouvant recevoir ce type d'événement nautique. Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique, il est proposé une convention de partenariat fixant les modalités d'intervention respectives de la commune et de l'association Transquadrasolo. Cette convention de partenariat prévoit le versement d'une subvention de 15 000 € à l'issue de l'événement, sur présentation d'une facture. Considérant la nécessité de fixer le cadre de la répartition des actions nécessaires au bon déroulé de cet événement, il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat entre la commune de La Turballe et l'association Transquadrasolo et d'autoriser Monsieur le Maire, Didier CADRO, à signer cette convention pour la bonne organisation de cet événement.

**Monsieur le Maire** : merci Monsieur MARION. Donc, pour signer cette convention, avez-vous des observations ? Monsieur ROY.

**Emmanuel ROY** : oui, complémentaire. Pour rappeler que cette convention, ce rallye nautique s'inscrit dans un cadre historique important entre l'île d'Hoëdic et La Turballe. Je rappelle pour mémoire ou pour apprendre pour certains, qu'un ancien Maire d'Hoëdic, Marc ALLANIC, est né à La Turballe. Je souhaiterais qu'à l'occasion de ce partenariat entre la commune et ce Club Nautique, le Club Nautique d'Hoëdic, on puisse aller plus loin et qu'on puisse, peut-être, faire renaître des relations assez étroites et profondes avec la municipalité d'Hoëdic, si c'était possible.

**Monsieur le Maire** : eh bien on va regarder ça, pourquoi pas.

**Didier MARION** : de toute façon, je crois que c'est prévu de rencontrer le Maire d'Hoëdic qui doit descendre pour la Transquadra.

**Emmanuel ROY** : parfait, très bien.

**Monsieur le Maire** : je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre la convention ? Je vous en remercie.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et 2122-21 relatifs aux attributions du Conseil Municipal et du Maire chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée délibérante ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le cadre de la répartition des actions nécessaires au bon déroulé de cet événement,

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier MARION, Adjoint aux Espaces Maritimes et Port,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : approuve la convention de partenariat entre la commune de La Turballe et l'association Transquadrasolo.

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire Didier CADRO à signer cette convention pour la bonne organisation de l'évènement.

### 12. SUBVENTION POUR LA TRANSQUADRA

**Monsieur le Maire** : on va passer maintenant à la subvention présentée par Monsieur MARION Didier.

**Didier MARION** : je vais me répéter un peu sur la présentation. La Transquadra Madère Martinique est une épreuve créée et organisée depuis 31 ans par l'Association Transquadrasolo avec le Club Nautique Hoëdicais, sous l'égide de la Fédération Française de Voile. C'est une course transatlantique en deux étapes, escale à Madère, arrivée au Marin en Martinique, en solitaire ou en double. Compte tenu de la convention de partenariat entre la commune et Transquadrasolo, il a été décidé d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Transquadrasolo. La dépense est inscrite à l'article 65748 du budget primitif de la commune. Cette question a été présentée à la commission des finances du 03 avril 2024. Considérant la nécessité de fixer le cadre de la répartition des actions nécessaires au bon déroulé de cet événement, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2024, une subvention de 15 000 € pour l'association Transquadrasolo et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

**Monsieur le Maire** : merci Monsieur MARION. Cette manifestation va contribuer au rayonnement de la commune et notre engagement envers le nautisme. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et 2122-21 relatifs aux attributions du Conseil Municipal et du Maire chargé de l'exécution des décisions de l'assemblée délibérante ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le cadre de la répartition des actions nécessaires au bon déroulé de cet évènement,

Sur le rapport présenté par Didier MARION, Adjoint aux Espaces Maritimes et Port

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : attribue, au titre de l'année 2024, une subvention 15 000 € pour l'association Transquadrasolo.

**Article 2** : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférant à ce dossier.

### 13. FORFAIT COMMUNAL 2023

**Monsieur le Maire** : délibération n°13, forfait communal 2023, présentée par Madame Isabelle MAHE, Adjointe jeunesse vie scolaire.

**Isabelle MAHE** : merci Monsieur le Maire. Ça va être comme chaque année de toute manière mais bon, il faut passer ça en Conseil. C'est pour l'école Sainte-Marie, donc le forfait communal pour les enfants qui sont scolarisés à Sainte-Marie de l'Océan, donc le forfait qui vous est proposé, il est basé par rapport à Jules Verne, le coût de Jules Verne et là, on vous propose le même montant, c'est-à-dire 2 806,37 € le forfait communal pour les maternelles et 798,33 € pour le forfait communal pour un élève élémentaire. Est-ce que ça vous intéresse que je vous donne le nombre d'élèves et le montant total que ça va nous coûter ?

**Monsieur le Maire** : bien sûr.

**Isabelle MAHE** : il y a 137 élèves qui sont scolarisés à Sainte-Marie de l'Océan, des Turballais, il y en a 128 et 44 en maternelle, ce qui fait un coût de 123 480,28 € et 84 élèves élémentaires donc pour un montant total de 67 059,72 €, ce qui fait un total de 190 540 € le montant du forfait communal pour Sainte-Marie de l'Océan. Voilà. Donc, on vous propose de voter.

**Monsieur le Maire** : merci. Dans cette délibération aussi, je peux vous présenter la liste des dépenses obligatoires que la commune intègre dans le calcul du coût d'un élève. Donc, on a l'entretien des locaux, les dépenses de fonctionnement des locaux telles que le chauffage, l'eau, l'électricité, le nettoyage, les produits d'entretien et cetera, l'assurance aussi, la location et la maintenance du matériel informatique, pédagogique ainsi que les frais de connexion et d'utilisation des réseaux afférents, les dépenses de contrôle technique réglementaire, les fournitures scolaires, les dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles et la rémunération des ATSEM pour les classes de maternelle. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

### DELIBERATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 17 mai 2022,

**VU** la convention signée le 18 mai 2022 entre la commune de La Turballe et l'école Sainte-Marie de l'Océan,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le montant du forfait communal,

Sur le rapport de Isabelle MAHE, Adjointe Jeunesse - Vie Scolaire - Loisirs,



pourra rien faire, ça n'est pas possible. Donc voilà. Donc, ça va permettre une bonne sécurité, surtout des enfants et puis même des gens qui viennent visiter le moulin de Kerbroué.

**Alain ALLIOT** : est-ce que dans l'autre sens, on n'aurait pas pu faire aussi, enfin décaler, parce que les autres dans la ligne droite vont pouvoir toujours foncer, en fait.

**Monsieur le Maire** : quand on part des Quatre Routes ?

**Alain ALLIOT** : du rond-point des Quatre Routes mais on va faire le ralentissement que de ceux qui viennent de Saint-Molf mais les autres ils vont filer vraiment toujours tout droit, donc.

**Monsieur le Maire** : ils partent des Quatre Routes, c'est à 50.

**Alain ALLIOT** : du rond-point des Quatre Routes jusque chez, je vois où ça se situe, il y a quand même une sacrée ligne droite.

**Monsieur le Maire** : c'est limité à 50.

**Alain ALLIOT** : oui mais de l'autre sens c'est limité à 50, juste un petit peu avant aussi.

**Monsieur le Maire** : après, on ne peut pas mettre des oreilles partout, ce n'est pas possible.

**Alain ALLIOT** : non mais la contrainte, elle est que dans un sens, elle n'est pas dans les deux.

**Monsieur le Maire** : on ne peut pas en mettre partout. Pour moi, c'est plus pertinent d'en mettre dans le sens-là. Quand on arrive de Saint-Molf, on rentre beaucoup plus vite que quand on part du rond-point des Quatre Routes. C'est limité à 50, chacun doit respecter la limitation de vitesse. On ne peut pas mettre des oreilles partout sur La Turballe.

**Nadine COËDEL** : c'est un vœu pieux, chacun doit respecter, il faudra surveiller ça de près.

**Monsieur le Maire** : je ne vais pas me lever la nuit pour les surveiller.

**Nadine COËDEL** : on ne vous demande pas de surveiller la nuit mais il faudra surveiller néanmoins.

**Monsieur le Maire** : je sais que je suis responsable mais quand même. Je vous propose de voter.

**Dominique GOËLO** : j'avais juste une petite question, excusez-moi, concernant les amendes de police. C'est la totalité des recettes des amendes de police, 3 900 € pour une année ?

**Monsieur le Maire** : non, c'est le projet qui coûte 3 900 €.

**Dominique GOËLO** : on peut savoir la recette des amendes de police pour la commune de La Turballe sur une année ?

**Monsieur le Maire** : non, je suis désolé. C'est comme on ne peut pas savoir aussi le nom des gens qui ont eu des amendes.

**Dominique GOËLO** : ce n'est pas la même question.

**Monsieur le Maire** : ben non.

**Emmanuel ROY** : s'il y a un surplus, Monsieur le Maire, on serait intéressé de savoir ce qu'il emploie.

**Monsieur le Maire** : alors dans quoi, c'est toujours la sécurité. On ne peut pas utiliser cet argent pour changer des ouvertures, par exemple. C'est toujours pour la sécurité. Donc là, c'est un projet, on peut y prétendre donc on fait la demande. Je vous demande de voter ce soir et voilà, si on a un autre projet de sécurité, on fera la demande pour avoir une subvention.

**Emmanuel ROY** : alors, s'il n'y a pas d'autres projets, qu'est-ce qu'on fait de l'argent correspondant ?

**Christian GAUTIER** : c'est un pot commun. Les communes de moins de 10 000, les amendes de police sont versées dans un pot commun. Quand on fait des projets de sécurité, un rond-point par exemple, ce genre de travaux, on fait appel pour le montant dont on a besoin.

**Emmanuel ROY** : d'accord, il y a une péréquation qui est faite.

**Christian GAUTIER** : si on avait un projet à 15 000 € et qu'il n'y avait que 5 000 € d'amendes, on aurait 15 000 € quand même.

**Emmanuel ROY** : parfait.

**Monsieur le Maire** : et donc, juste pour vous dire quand même que cet axe va être limité à 30 km/h, ce que je n'avais pas dit Monsieur ALLIOT. Attention aux radars. Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie. Une abstention.

## DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune de sécuriser l'entrée en agglomération sur la route de Saint-Molf (RD33).

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission de sécurité routière ;

**CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel (HT) ci-après :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Bordures :	700.00 €	Amendes de police :	3 900.00 €
Panneaux :	1 500.00 €		
Pose :	200.00 €		

Mâts et fourreaux de signalisation :	1 000.00 €		
Béton :	500.00 €		
<b>Total :</b>	<b>3 900.00 €</b>	<b>Total :</b>	<b>3 900.00 €</b>

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, par 25 voix pour et 1 abstention (Mme Blandine CROCHARD-COSSADE), le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve les travaux de création d'une écluse et de limitation de la vitesse sur la route de Saint-Molf conformément au plan annexé,

**Article 2 :** approuve le plan de financement prévisionnel,

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2023,

**Article 4 :** autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### 15. ACQUISITION DE LA PARCELLE AX 297 – RUE HENRI BOURNOUVEAU

**Monsieur le Maire :** délibération n°15, acquisition de la parcelle AX 297 rue Henri Bournouveau, présentée par Monsieur Gérard BRION, Adjoint à l'urbanisme.

**Gérard BRION :** dans les années 2000, les rues Théodore Botrel et Henri Bournouveau ont fait l'objet de travaux d'aménagement comprenant un élargissement de voie et la réalisation d'un giratoire. Pour ce faire, des alignements de voirie ont été nécessaires mais ceux-ci n'ont jamais été régularisés alors qu'ils font parties intégrantes de la voirie communale. Il est nécessaire de régulariser la situation patrimoniale desdites parcelles en intégrant celles-ci dans le domaine privé de la commune puis dans le domaine public. C'est pourquoi nous vous proposons, en accord avec la SAS GELOTI, propriétaire de la parcelle AX n°297 d'une superficie de 64 m<sup>2</sup>, l'acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune. La cession sera formalisée par un acte administratif distinct. À l'issue de cette formalisation, la procédure sera engagée pour que le bien soit intégré dans le domaine public de la commune. Donc, pour l'acquisition de la parcelle AX 297 rue Bournouveau, il vous est proposé d'autoriser l'acquisition de la parcelle sur une superficie de 64 m<sup>2</sup> sise rue Henri Bournouveau et appartenant à la SAS GELOTI. Article 2, de fixer le prix d'achat à l'euro symbolique. Article 3, de dire que cette acquisition sera actée par acte administratif établi par les services de la Mairie de La Turballe.

**Monsieur le Maire :** merci Gérard. Avez-vous des questions particulières sur ce sujet-là ? Pas de question. Monsieur ROY

**Emmanuel ROY :** oui, il n'y a pas de notaire qui intervient dans ce type de transaction ?

**Monsieur le Maire :** il n'y a pas de notaire parce que je pense que le prix est trop faible.

**Emmanuel ROY :** tant mieux parce qu'effectivement, les frais notariés sont plus élevés que les frais d'acquisition ou de cession.

**Monsieur le Maire :** après, le notaire, il ne toucherait que 0,80 € même pas peut-être bien, ou 0,08 €. Je vous propose de mettre au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

#### DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2241-1 et L 2122-21,

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3,

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5,

**CONSIDÉRANT** l'accord du propriétaire de la parcelle AX n° 297 de procéder à sa cession au profit de la commune, au prix de l'euro symbolique,

Sur le rapport présenté par Gérard BRION, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n° 297 d'une superficie de 64 m<sup>2</sup> sise rue Henri Bournouveau et appartenant à la SAS GELOTI

**Article 2 :** fixe le prix d'achat à l'euro symbolique (1 €).

**Article 3 :** dit que cette acquisition sera actée par acte administratif établi par les services de la Mairie de La Turballe.

## 18. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

**Monsieur le Maire :** donc, délibérations n°16 et 17, on verra ça à notre prochain Conseil Municipal, le 21 mai, je vous rappelle. Donc, on passe directement à la délibération n°18, attribution du marché de travaux du programme d'aménagement des voiries communales, présentée par Monsieur Philippe TRIMAUD, Conseiller Municipal délégué aux travaux.

**Philippe TRIMAUD :** merci Monsieur le Maire. Le marché de travaux d'aménagement des voies communales est un accord-cadre ayant pour objet l'exécution de travaux généraux de voirie et de petits équipements urbains sur la commune de La Turballe. Il est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification du marché., pour un montant maximum de travaux de 300 000 € HT. Celui-ci pourra être, par reconduction expresse, renouvelé pour une durée maximum de 3 ans. La consultation, lancée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique, a été envoyée le 23 février 2024 à la publication et la date limite de réception des offres était fixée au 22 mars 2024 à 12h00. Le marché prévoyait une attribution au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous et de leur pondération :

- Critère de Prix (pondération 45 %)
- Critère de Valeur Technique (pondération 45 %)
- Délai d'intervention urgente en dehors des heures d'ouverture de l'entreprise (10%)

Je vous informe qu'une seule entreprise a remis une offre, CHARIER RTU La Turballe. L'analyse de cette offre, conformément au règlement de consultation, est recevable. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour donner son accord quant à l'attribution de cet accord-cadre à l'entreprise CHARIER RTU La Turballe et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant. L'impact budgétaire et financier, cet accord-cadre est passé sans montant minimum annuel de réalisation de travaux mais avec un montant maximum de 300 000 € HT. Il vous est proposé d'approuver l'attribution de ce marché de travaux à l'entreprise proposée dans le rapport d'analyse pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

**Monsieur le Maire :** merci Philippe, ça nous permet de maîtriser les coûts et surtout des augmentations. Avez-vous des questions sur le sujet ? Je mets au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous en remercie.

### DELIBERATION

**VU** l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

**CONSIDÉRANT** la consultation lancée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

**CONSIDÉRANT** l'avis émis dans le rapport d'analyse présenté par la direction des services techniques de la Turballe,

Sur le rapport présenté par Philippe TRIMAUD, Conseiller Municipal délégué aux travaux,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve l'attribution de ce marché de travaux à l'entreprise proposée dans le rapport d'analyse pour un montant maximum annuel de 300 000,00 € HT.

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

## DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

**Monsieur le Maire** : alors décisions prises par moi-même dans le cadre de mes délégations. Donc, vous avez un tableau. Si, des fois, vous avez des questions vous pourrez me les poser, soit par mail, ça serait bien, sur ce tableau parce qu'il y en a pas mal, on ne va pas les refaire une par une. Ce sont principalement des devis qui ont été validés, soit par moi ou par Christian GAUTIER sur des spectacles. Voilà. Vous l'avez avec vous.

**Emmanuel ROY** : j'ai une demande de précision Monsieur le Maire, si vous voulez bien.

**Monsieur le Maire** : oui.

**Emmanuel ROY** : on a lu le tableau là, nous aussi, assez tardivement puisqu'on l'a trouvé à notre place en arrivant, donc on n'a pas pu l'étudier de manière très attentionnée mais une chose m'a sauté aux yeux, c'est tout ce qui traîne autour de la Solitaire Du Figaro pour des montants assez significatifs. Est-ce que ces sommes, vous n'êtes pas obligés de répondre maintenant, est-ce que ces sommes sont comprises dans l'enveloppe ?

**Monsieur le Maire** : alors, on va regarder, on va vous répondre la prochaine fois.

**Emmanuel ROY** : est-ce que ça vient en sus de la subvention qui est accordée dans le cadre ou bien est-ce que c'est compris dedans.

**Monsieur le Maire** : normalement, c'est dans l'enveloppe, mais on va regarder, on vous répondra la prochaine fois.

**Christian GAUTIER** : oui, c'est dans l'enveloppe.

**Blandine CROCHARD-COSSADE** : moi, j'ai une autre petite question sur le devis hébergement Festi'Veut. Plus haut, on voit que l'hébergement pour la Solitaire Du Figaro, c'est le camping de la Falaise ou l'hôtel de La Turballe et là, c'est écrit, devis hébergement Festi'Veut, c'est un hébergement sur la commune ?

**Monsieur le Maire** : oui.

**Blandine CROCHARD-COSSADE** : et combien de nuitées ça représente ?

**Monsieur le Maire** : alors, je ne pourrais pas vous dire comme ça de mémoire, mais il a fallu qu'on prenne les devants. Le Figaro, c'est au mois de septembre mais, bien sûr, on n'a qu'un hôtel ou on a réservé aussi au camping. Il faut qu'on réserve longtemps à l'avance.

**Karine DUBOT** : Festi'Veut, ça doit être trois nuitées.

**Monsieur le Maire** : il faut réserver longtemps à l'avance.

**Christian GAUTIER** : trois ou quatre, il y en a qui doivent arriver le vendredi soir et repartir le lundi matin.

**Monsieur le Maire** : ça, c'est pour le Festi'Veut mais le Figaro c'est pareil. On vous répondra.

**Emmanuel ROY** : deuxième demande de précision, à nouveau le magazine municipal. Le coût de réalisation de distribution du magazine municipal. La dernière fois, vous nous aviez dit que vous réfléchissiez à une solution moins onéreuse pour la distribution. Où en êtes-vous dans cette démarche, dans cette réflexion ? Parce que là, on arrive à près de 4 500 € pour un exemplaire du magazine.

**Monsieur le Maire** : alors, on a réfléchi mais on n'a trouvé aucune solution. Parce que trouver des bénévoles, une association ou nous, les élus, à faire du boîtage, c'est hyper compliqué, on n'a pas le temps donc voilà. Donc, on a décidé de continuer ainsi à prendre une société qui distribue notre magazine.

**Emmanuel ROY** : et l'idée, par exemple, celle que nous avons à l'époque retenue, de déposer des exemplaires de magazine chez les commerçants ?

**Monsieur le Maire** : on a étudié ça aussi et on s'est dit, nous, on a des anciens qui habitent par exemple à Coispéan, qui ne bougent pas de chez eux, peut-être qu'ils n'ont pas de voisins donc ils n'auront pas le magazine.

**Emmanuel ROY** : mais pour ceux-là, on peut, effectivement, envisager une distribution particulière, mais ce sera toujours assez limité. Pour le gros de la population, l'accès à tous les commerces sans limite permet de pouvoir. Voilà bon, bref.

**Monsieur le Maire** : c'est notre choix.

**Christian GAUTIER** : moi, personnellement, je ne suis pas favorable à ce genre de distribution parce que c'est source de gaspillage, c'est du libre-service, je passe, j'en prends un, mon épouse passe, elle en prend un, si vous avez des enfants, ils vont en prendre et puis vous finissez par les retrouver dans la corbeille au coin de la rue. Donc, ce n'est pas très économique de ce point de vue là. Donc, il n'y a certainement pas de bonne solution quoi. À mon avis, elles ont toutes des avantages et toutes des inconvénients.

**Monsieur le Maire** : voilà, c'est notre choix donc voilà. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez m'envoyer un petit mail sur ce tableau.

## INFORMATIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire** : alors, avant de passer aux questions diverses, je vais donner la parole à Monsieur Daniel DUMORTIER qui va répondre à la question, ou la réponse, de Monsieur GOËLO sur le tarif de notre projet de la résidence senior.

**Daniel DUMORTIER** : alors, le tarif se décompose en trois parties. La première qui est le loyer, pour un T1 bis de 34 m<sup>2</sup>, approximativement 650 € mensuel qui donne droit, selon les conditions habituelles, à une allocation logement. Deuxième partie, un pack de prestations qui comprend un accueil H24, on vous a dit tout à l'heure que ça serait sérieusement surveillé et sécurisé, une animation tous les jours, ménage hebdomadaire dans chaque chambre pour vérifier l'état de santé de la personne et un bracelet d'appel urgence pour tous. Troisièmement, une offre de services personnalisés, restauration, blanchisserie, aide aux levées et à la toilette. L'offre personnalisée, c'est à peu près 750 €, donc nous arrivons, à peu près, à 1 400 €. Et, il y a un système, puisqu'il y aura beaucoup d'aide à la personne, de crédit d'impôt. Donc, la première année, effectivement, sera totale, la deuxième année il y aura le crédit d'impôt qui interviendra. Je rappelle que ce n'est pas un EHPAD, il n'y aura aucun personnel médicalisé, les médecins, les infirmières et autres kinés seront toujours des personnes libérales qui interviendront sur demande et le personnel est relativement limité, accueil, ménage, cuisine, sécurité, donc une personne 24h/24, services techniques, c'est en-dessous de 20 personnes. Ce qui peut, peut-être, expliquer aussi ce montant.

**Dominique GOËLO** : on vérifiera au moment de la mise en service si c'est réellement cela. Moi, je doute personnellement d'autant plus que là, la présentation que vous faites, elle est minimaliste parce qu'elle est sur un appartement de petite taille avec des services limités.

**Daniel DUMORTIER** : il y aura 75 à 80 logements, donc comme le nombre est important, vous diminuez automatiquement aussi individuellement.

**Monsieur le Maire** : et tous les appartements seront identiques en surface.

**Daniel DUMORTIER** : et ils seront meublés également.

**Monsieur le Maire** : on est allé visiter la résidence senior à Pornichet, ce sont ces tarifs et elle est superbe cette résidence, elle a quelques années déjà et elle est très bien.

**Daniel DUMORTIER** : et Piriac, 2 400 € par mois un GIR 1.

**Monsieur le Maire** : alors ça, Piriac, c'est l'EHPAD, c'est différent.

**Daniel DUMORTIER** : Monsieur GOËLO parlait d'un chiffre encore supérieur.

**Dominique GOËLO** : je ne parlais d'EHPAD, ne dites pas les choses que je n'ai pas dites, s'il vous plaît, en mon nom. Je ne parlais pas d'EHPAD.

**Daniel DUMORTIER** : je voulais vous prouver que vous pouviez trouver quelque chose de moins cher.

**Dominique GOËLO** : c'est bien parce que, tout à l'heure, vous n'aviez pas la réponse. Vous présentiez un projet, tout à l'heure, sans la réponse et sans les éléments. Donc c'est bien, maintenant, vous avez des éléments mais je vous dis simplement que nous regarderons si ces éléments sont réels et applicables à une grande partie des Turballais, c'est tout.

**Monsieur le Maire** : mais il ne faut pas effrayer nos Turballais avant que le projet se fasse. Alors, les questions diverses.

**Nadine COËDEL** : alors, les questions diverses de notre minorité sont les suivantes :

- La pétition pour le devenir de notre criée et la filière pêche en général a été un succès. Vous aviez précisé lors d'un récent Conseil que vous alliez nous associer aux solutions correspondant aux problèmes du secteur. Nous ne l'avons pas été. Où en sommes-nous aujourd'hui sur ce sujet ? Des scénarios ont été mis en avant dans les journaux parce qu'on lit la presse. Quel est celui qui peut être retenu d'ici quelques semaines par les autorités ?

**Monsieur le Maire** : tout d'abord, je remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette action afin de conserver la filière de la pêche sur notre commune. Madame COËDEL, vous avez été en partie associée, notamment lors des différents points de signature. Pour ce qui est des réunions de travail qui ont été proposées par le syndicat mixte et aussi le bureau d'études, j'ai eu moi-même beaucoup de mal à me faire inviter, comme la Maire du Croisic d'ailleurs, elle n'a même pas été invitée du tout, elle n'a pas participé. Donc, vous voyez bien la complexité de vous associer à ces réunions. Madame COËDEL, il faut bien comprendre que je ne suis pas aux manettes. La commune n'a pas les compétences pour gérer la criée ainsi que le port. Seul le Département et le syndicat mixte ont les compétences et prendront leur décision.

**Nadine COËDEL** : et, à quelques semaines maintenant de cette décision tant attendue... ?

**Monsieur le Maire** : mi-mai, vers le 20 mai.

**Nadine COËDEL** : justement, il fleurit quoi ?

**Monsieur le Maire** : mais Madame COËDEL, vous n'écoutez pas ce que je vous ai dit ?

**Nadine COËDEL** : mais si, que vous avez été associé à, peut-être pas toutes les réunions, mais à quelques-unes néanmoins.

**Monsieur le Maire** : oui, mais ce n'est pas moi qui vais prendre la décision.

**Nadine COËDEL** : non, on est d'accord, mais vous avez quand même été à certaines réunions.

**Monsieur le Maire** : bien sûr, on a fait avec les pêcheurs turballais, les mareyeurs, les transporteurs, on a fait plusieurs réunions. On a proposé des choses, quatre scénarii, maintenant c'est au Département et syndicat mixte de choisir. On n'a pas les compétences Madame COËDEL pour gérer la criée et notre port, c'est le Département et le syndicat mixte, qui a délégué au syndicat mixte voilà.

**Nadine COËDEL** : frustrant.

**Monsieur le Maire** : oui, moi aussi je suis frustré, mais il faut attendre, nos pêcheurs sont frustrés aussi, mais on n'a pas le choix.

**Nadine COËDEL** : deuxième question, aussi frustrante, Pen Bron, toujours Pen Bron. Oui, je vous vois souffler, mais c'est quand même un sujet, on en parle depuis des lustres. Une réunion devait avoir lieu au printemps. Alors comme vous, on lit la presse, on a vu que Vinci faisait un clin d'œil au collectif. En savez-vous plus sur ce sujet ?

**Monsieur le Maire** : alors, comme vous dites, nous sommes au printemps, je peux vous annoncer ce soir que Vinci immobilier organise une réunion publique, le mardi 14 mai à 18h30 au complexe sportif Gaby Vallot, vous devez être au courant parce que j'ai informé la semaine dernière Monsieur THYBOYEAU. Donc, concernant la présentation du projet pour le renouveau de la Presqu'île de Pen Bron, c'est un projet, pas de la commune, c'est un projet de Vinci immobilier, je le précise bien. Madame COËDEL, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, ce n'est pas de la compétence, là aussi, de la commune, mais un projet privé.

**Nadine COËDEL** : mais en phase, bien sûr que c'est un projet privé mais il n'en reste pas moins que parce qu'il a lieu sur la commune, parce qu'il va se dérouler sur la commune, celle-ci est quand même aussi, quelque part, très intéressée quant à son devenir. C'est ça qu'on veut dire.

**Monsieur le Maire** : bien sûr, c'est un projet, bon ils vont nous présenter le projet, mais je ne connais pas forcément leur projet et nous, avec Gérard, il nous l'avait présenté ça fait un an, un an et demi, ils ont peut-être modifié, on ne sait pas du tout. Gérard, si tu veux prendre la parole.

**Gérard BRION** : rendez-vous le 14 mai.

**Monsieur le Maire** : très bien, Gérard. Après, vous pourrez échanger avec Vinci. Après la Réunion, il y a avoir des groupes de travail, des réunions de travail, vous pourrez échanger avec eux.

**Nadine COËDEL** : le futur du parc éolien actuel est en discussion en ce moment. Quel futur, d'ailleurs, peut-on imaginer pour ce qui concerne les installations supplémentaires d'éoliennes ? Dans le cas d'une augmentation de ces éoliennes, quelle logistique notre commune imagine-t-elle ?

**Monsieur le Maire** : quelle question imaginaire. Je n'ai pas entendu de discussion de la part de l'État qui a les compétences de vouloir agrandir le parc éolien du banc de Guérande donc, pour l'instant, n'allons pas imaginer ou inventer un projet d'agrandissement du parc éolien du banc de Guérande. Madame COËDEL, attention à ne pas créer de la crainte ou des polémiques sur ce sujet.

**Nadine COËDEL** : mais non, pas du tout. On lit, comme vous, des choses sur ce parc éolien qui serait en augmentation, c'est tout. Et, on le met sur la table.

**Monsieur le Maire** : mais pas le parc éolien de Guérande.

**Nadine COËDEL** : les Turballais ont vu aussi comme nous, ce genre d'informations. Ce n'est pas de la polémique à deux balles, c'est de l'information.

**Monsieur le Maire** : ce n'est pas un projet pour l'instant.

**Dominique GOËLO** : Monsieur le Maire, ne dites pas ça, c'est paru dans la presse, ils annoncent comme quoi ils vont augmenter le parc de 42 éoliennes, c'est paru dans la presse.

**Christian GAUTIER** : depuis quand vous croyez ce qui est écrit dans la presse ?

**Dominique GOËLO** : ils ont parlé au même titre que de Noirmoutier et tout cela. Donc, si on attend encore une fois que les choses soient décidées sans que l'on soit participatif, il n'y a pas de polémique à avoir là-dessus.

**Monsieur le Maire** : Noirmoutier, oui, mais pas le banc de Guérande.

**Christian GAUTIER** : mais depuis quand vous croyez ce qui est écrit dans la presse ?

**Dominique GOËLO** : c'est sympa pour le journaliste qui est derrière, là-bas, qui passe sa soirée à nous écouter.

**Christian GAUTIER** : mais moi, je ne crois pas ce qui est écrit dans la presse.

**Dominique GOËLO** : je suis désolé mais il y a certains de vos colistiers, quand on leur a posé une question, ils nous ont répondu « bah lisez la presse, vous serez informés », donc, à un moment, il faut arrêter un petit peu quoi. Moi, je veux bien être gentil et en rigoler mais.

**Christian GAUTIER** : non, vous êtes en sujet polémique sur tous les sujets et vous cherchez à prendre, à nous prendre en défaut sur tous les sujets, sur des sujets dont on n'a même pas les compétences. Moi, ce n'est pas du tout ce que je lis.

**Dominique GOËLO** : mais pas du tout, c'est un partage.

**Christian GAUTIER** : si c'est un partage, moi je vous dis, ce n'est pas du tout ce que je lis. Ce que je lis, moi, sur les histoires, c'est l'État qui a sorti des cartes qu'il n'a présentées à personne et qui sont tout d'un coup sorties d'un chapeau et où il est exprimé qu'on peut avoir de l'éolien ou d'autres sources d'électricité renouvelable ici ou là, sur les toits, dans un champ, au milieu de la mer. Bon, ce n'est pas parce qu'on invente ça ou qu'on dit ça que ça va claquer des doigts et que demain, moi j'ai lu, nulle part, qu'il y avait 42 éoliennes de plus autour du banc de Guérande, nulle part, nulle part, et si je vais sur les documents qui sont les documents de l'État, c'est écrit nulle part.

**Dominique GOËLO** : je vous invite à discuter avec les gens de l'éolien offshore qui sont sur base de La Turballe et vous verrez qu'ils s'intéressent déjà au projet parce qu'ils espèrent que ça sera le seul et même opérateur qui aura le projet. Il n'y a pas une seule seconde de polémique.

**Christian GAUTIER** : mais c'est normal qu'ils s'y intéressent.

**Dominique GOËLO** : on vous demande simplement, est-ce que l'on s'intéresse de près ou pas au projet ? On a raté l'arrivée de l'éolien à La Turballe, on l'a raté au niveau du logement, on l'a raté au niveau de plein de choses et tout ça. Donc, la question nous à l'heure actuelle elle est, est-ce que ce coup-ci on va anticiper s'il y a, on met des guillemets, agrandissement du parc, est-ce qu'on va anticiper le fait que ce parc va grandir et donc il y aura plus de monde à y travailler. C'est la seule chose qu'on parle. On n'est pas là dans la polémique.

**Christian GAUTIER** : vous présentez les choses sur des sujets polémiques. Moi, je vais vous dire et vous avez anticipé sur ma réponse, on s'y intéresse comme vous vous y êtes intéressés au premier projet. On s'y intéresse exactement de la même manière avec une seule différence, avec une seule différence, c'est qu'aujourd'hui, il n'y a rien d'écrit et que la seule chose qui est écrite, c'est que la technologie ou la technique qui va être utilisée, ce n'est pas du tout celle qui est là. On n'est plus sûr de l'éolienne ancrée, on est sûr de l'éolienne flottante et qu'elle se produira beaucoup plus loin que là. Ce n'est pas parce qu'il y a, excusez-moi, je ne veux pas être grossier, un fonctionnaire dans un burlingue qui a fait un tracé autour du parc de Guérande, que ça va s'étendre. Que maintenant EDF, ici présent, s'intéresse à la question, évidemment, c'est un industriel, il a intérêt à ce que son chiffre d'affaires augmente, il a intérêt à dire, j'ai la capacité à l'augmenter. Et évidemment qu'il s'y intéresse au sujet, forcément. Comme il s'y intéressera si demain ce sont des éoliennes en mer à 50 km.

**Dominique GOËLO** : je ne vois pas où est la polémique.

**Christian GAUTIER** : si, parce que la manière dont vous posez la question c'est toujours, vous faites quoi ? Vous faites quoi ? Vous avez envisagé quoi et vous faites quoi ?

**Dominique GOËLO** : mais c'est normal qu'on vous pose la question. Qui est ce qui est aux commandes à l'heure actuelle. On dit simplement que le dernier projet, il a mis 20 ans à se faire. Et même, s'il a mis 20 ans à se faire, on l'a raté au niveau de la commune. On l'a raté au niveau d'accueil des gens, les gens ont un mal fou à se loger, ils partent sur toute la Presqu'île et tout ça, on l'a raté, on disait des infrastructures communales et on n'en profite pas pleinement comme on aurait pu en profiter mais c'est tout.

**Christian GAUTIER** : c'est tout le territoire qui a loupé ce que vous indiquez, ce n'est pas un problème turballais. Moi, je suis peut-être extraterrestre sur ce genre de sujet, moi je ne réfléchis pas sur le nombril turballais, je réfléchis plus large que ça. C'est un problème qui concerne l'ensemble de la Presqu'île et voire au-delà, la preuve puisque ça concerne Saint-Nazaire. Même à Saint-Nazaire, il n'y a pas les logements, ce n'est pas un problème parce qu'il y a des éoliennes qu'on n'a pas de logement, ce n'est pas le sujet. On n'a pas de logement depuis longtemps ou on a des logements qui ne sont pas des logements principaux, on n'a plus de terrains, et non seulement on n'a plus de terrains mais le peu qui nous reste, on nous interdit de l'utiliser parce qu'il y a tout un tas de lois qui viennent et qui s'empilent les unes sur les autres. On est d'accord, on n'est pas d'accord, ça, c'est aussi encore un autre type de débat. Mais aujourd'hui, on est un peu toujours prisonnier et avec des temps de retard dans la réflexion parce que ces grandes annonces-là ne sont pas en phase avec la réalité qu'on peut vivre sur nos territoires parce qu'effectivement on n'a pas ce qu'il faut pour construire, on n'a pas les terrains qu'il faut, on n'a pas le foncier qu'il faut, c'est la même chose, on n'a pas le prix qui va bien non plus avec. Donc voilà, c'est très compliqué. C'est un sujet complexe qu'on peut essayer d'anticiper mais pour lequel, moi je crois, malheureusement, qu'on n'a pas les clés. Pas tout seul en tout cas.

**Dominique GOËLO** : je suis désolé, Monsieur le Maire peut intervenir au niveau du Département. Si on n'en parle pas, je suis désolé, on restera toujours dans cette situation.

**Monsieur le Maire** : alors pour le parc éolien, moi, je ne peux pas intervenir au Département, ça, c'est l'État.

**Didier MARION** : il y a un seul projet quand même, il y a un projet d'extension de quai EDF qui est prévu à La Turballe.

**Monsieur le Maire** : oui, mais c'est pour accueillir de nouveaux bateaux.

**Didier MARION** : pour accueillir des bateaux de maintenance. Pour l'instant, c'est le seul projet qu'il peut y avoir. C'est tout. Et celui-là, il a l'étude, ça, on le sait. Le reste, on ne sait rien du tout.

**Alain ALLIOT** : pour les logements et tout ça, ça ne concerne pas que l'EDF ou les éoliens parce que le problème des logements il est pour tout le monde. Maintenant, on peut parler mais tu as toute la zone de Brais, la zone de Guérande, il y a plein d'entreprises qui se montent partout, c'est vrai que ça ramène du monde et le monde on ne peut pas le loger. Malheureusement, ça va sur la Chapelle des Marais, ça va beaucoup plus au large et puis des prix, on veut tout, on veut une station balnéaire avec des prix qui sont forts et on veut avoir des gens qui n'ont pas les moyens, les terrains et les maisons sont chers, on le sait, on ne peut pas tout avoir donc il faut faire un choix.

**Emmanuel ROY** : le Maire de La Baule s'est quand même ému de cette situation et il s'est ému en raison du fait que ne renouvelons pas la bêtise qui a été faite antérieurement en n'associant pas suffisamment les élus concernés dans la démarche. Donc, ce que dit Monsieur GOËLO, en l'occurrence, ce n'est pas de la polémique, c'est de dire nous sommes avertis qu'il y a sans doute une possibilité d'extension du parc éolien, que ce soit le nôtre, que ce soit d'autres, peu importe, mais bon sang, soyons réactifs immédiatement lorsque c'est nécessaire pour que le jour où le projet sera plus concrétisé dans sa réflexion, nous ayons été associés et on va faire valoir nos différentes observations. Donc, c'est une alerte en définitive, prenez-le comme ça.

**Monsieur le Maire** : de toute façon, il n'y a pas de projet.

**Nadine COËDEL** : c'est fort dommage que ce quart d'heure de questions diverses, permettez ce n'est pas plus que cela, soit systématiquement l'objet de susceptibilités de cet ordre et de polémiques dites énoncées comme cela à hue et à dia alors qu'il n'en est pas question. Il est question de questions, voilà, posées par les Turballais, posées par les élus de la minorité que nous sommes et auxquelles nous attendons des réponses mais données dans le calme. Or là, waouh.

**Monsieur le Maire** : je ne me suis pas énervé Madame COËDEL.

**Nadine COËDEL** : que ce soit pour la filière pêche, l'éolien dont on vient de parler ou Pen Bron mais ce sont des sujets dont on parle tous les jours, et nous compris, et que l'on veuille avancer sur ces sujets parce que l'on pense que vous avez un petit peu plus d'informations que nous, c'est légitime. Point barre. Autre question donc, des communes reçoivent actuellement des migrants, qu'en est-il pour la nôtre ? Avons-nous reçu des sollicitations nouvelles ?

**Monsieur le Maire** : alors Madame COËDEL, je n'ai pas reçu de sollicitation de l'État. Attention à ne pas créer de l'inquiétude aussi et de la division envers notre population comme cela s'est passé à Saint-Brévin les Pins.

**Nadine COËDEL** : qu'est-ce que je viens de vous dire sur la polémique à deux balles. Là, ça en est encore un exemple.

**Monsieur le Maire** : je vous réponds et votre question à deux balles, ça revient à la même chose.

**Nadine COËDEL** : c'est une question que se posent aussi les Turballais, acceptez-le comme ça.

**Monsieur le Maire** : pourquoi se poser cette question, on n'a jamais reçu la demande. Vos questions, c'est pour que les Turballais s'inquiètent. Moi, je le vois comme ça.

**Nadine COËDEL** : c'est ça, ils n'ont pas assez d'inquiétudes comme cela pour qu'on ne mette pas celle-là en complément. Donc, pas de demande ?

**Monsieur le Maire** : non.

**Nadine COËDEL** : vous voyez, vous me répondez gentiment, pas de demande. Ben voilà.

**Monsieur le Maire** : ce ne sont pas les compétences aussi de la commune. Je n'ai pas eu de demande moi, à part bien sûr, les personnes qui sont à Pen Bron voilà mais ça fait un moment qu'ils sont à Pen Bron, vous savez bien. Mais les migrants, autrement, non.

**Emmanuel ROY** : ce sont des réfugiés, ce ne sont pas des migrants.

**Monsieur le Maire** : non, ce n'est pas la même chose.

**Nadine COËDEL** : combien de personnes se trouvent toujours à Pen Bron d'ailleurs ?

**Monsieur le Maire** : entre 80 et 90 personnes.

**Nadine COËDEL** : autre question, vous avez pu valider notre bonne idée du contact de Wikipower pour lancer la démarche des achats groupés d'énergies. Combien d'inscrits à ce jour ? Et comptez-vous étendre cette démarche au bois et aux pellets ?

**Monsieur le Maire** : alors je vais vous faire plaisir, Madame COËDEL, vous dites une bonne idée, oui, effectivement, de votre part c'est une bonne idée. Notre groupe de la majorité s'appelle « Ensemble pour La Turballe », voilà enfin une bonne idée de travailler ensemble pour le bien-être des Turballais. Donc à ce jour, nous avons, en ligne, à ce midi, 242 préinscriptions et en papier 68 préinscriptions. Voilà. Alors, pour le pellet et puis le bois, Christian, tu peux répondre sur le sujet.

**Christian GAUTIER** : oui je peux répondre sur ce sujet-là. Donc je ferai le lien entre ce qui a été fait avec la recherche d'un opérateur pour réaliser un appel d'offres d'achats groupés électricité et gaz. La commune n'a pas vocation à faire acte de commerce, la commune, dans ces opérations, c'est un

facilitateur. Ça veut dire que si on devait aller vers un achat groupé de bois ou de pellet, il faut qu'on trouve un opérateur qui lancera les appels d'offres mais faut-il encore que cet opérateur il en ait la capacité et qu'il ait aussi la capacité de stocker et de distribuer, ce qui n'est pas aussi évident que ça puisque ce n'est pas la commune qui peut faire ça, on n'a pas de régie pour encaisser des opérations de cette nature, donc on ne peut être que le facilitateur mais il faudrait qu'un opérateur prenne ça en charge.

Quand on regarde ce qui a pu se faire, il n'y en a pas tant que ça. Et, dans les documents que vous m'aviez adressés concernant une commune de l'Orne qui fait 15 000 habitants, c'est une association d'insertion qui, sous l'égide de la commune, porte le projet, c'est l'association qui a fait les appels d'offres, c'est l'association qui stocke, c'est l'association qui distribue et c'est l'association qui encaisse. Donc, aujourd'hui, à l'heure d'aujourd'hui, comme on dit, je ne vois pas quelle association sur la commune pourrait porter ça et on n'aurait pas forcément, en plus, non plus le lieu de stockage pour ça. Parce que des pellets pour 5 000 habitants, moi j'estime quand on regarde ce qu'a fait la commune de Flers, 285 tonnes, vous divisez par 3, donc voilà. On est tout de suite nous, certainement, à 80-90 tonnes, il faut les stocker et c'est 2 500 sacs au moins. Bon, donc c'est un volume très important. Et, en plus, alors on peut rajouter ça, c'est qu'aujourd'hui les prix des pellets sont redevenus en ordre de grandeur aux alentours de 4,50 € à 5 € HT du sac, même si c'est 6 €.

**Monsieur le Maire** : un peu plus.

**Christian GAUTIER** : oui, mais vous verrez que ça va baisser. Ce n'est pas forcément élevé comme ça s'est passé les deux dernières années. Enfin en 2022 tout au moins, on avait un prix de pellets qui avait atteint 10 €, voire davantage.

**Monsieur le Maire** : alors, pour l'instant, je vous ai dit tout à l'heure, on a 310 foyers qui se sont préinscrits, donc ça se termine le 30 avril, donc j'invite les Turballais à s'inscrire, enfin préinscription. Si on compare avec d'autres communes qui ont à peu près le même nombre d'habitants, par exemple Izon, 5 573 habitants, ils ont eu en préinscription 275 personnes.

**Gérard BRION** : je trouve que ce n'est pas beaucoup.

**Monsieur le Maire** : la commune de Saint-James, 4 444 habitants, ils ont eu 256 préinscriptions. La commune de Locminé, 4 159 habitants, ils ont eu 509 préinscriptions. Donc, on n'est pas mal, on est dans la moyenne.

**Gérard BRION** : par contre, une petite chose, si on a des éoliennes en plus, ça coûtera moins cher, l'énergie.

**Monsieur le Maire** : voilà. Donc, pas d'autres questions. Alors quelques petites infos en plus. Donc, vous les élus, vous avez reçu un mail de Madame Palais concernant les élections européennes du 9 juin. Je vous rappelle que les élus ont une obligation de participer à cette journée, par votre présence, dans un bureau de vote en qualité de président ou assesseur titulaire ou suppléant. Merci de bien vouloir répondre à Madame Palais. L'ordre du jour étant épuisé, je mets fin à la séance de notre Conseil Municipal. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal, notez bien, le mardi 21 mai. Voilà.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
Didier CADRO

Secrétaire de séance,  
Annie BARBOT